

## Proposition de délibération

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est engagé dans une démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, programme visant à reconquérir la qualité du ciel la nuit.

En lien avec ce projet, le Parc, soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine, a lancé un appel à candidature intitulé « Ma commune la nuit ». L'objectif est d'accompagner quatre communes volontaires dans la construction d'une trame noire (corridors écologiques et sites à enjeux pour les espèces nocturnes et crépusculaires).

La démarche sera participative, portée par la commune et ses habitants. Le Parc viendra en appui et en expertise technique sur le projet.

Le dossier de candidature est annexé à la présente délibération. Le Parc définira les 4 communes lauréates selon la grille de priorisation également annexée à la présente délibération.

Afin de candidater, il est nécessaire de désigner un élu référent pour ce projet, qui sera l'interlocuteur privilégié du parc.

De plus, il est demandé que la commune s'engage à mettre en place une gestion différenciée de l'espace public (notamment espaces verts et dépendances vertes) dans les 3 ans à venir, soit 2023, et à revoir l'éclairage public avec notamment la réduction, l'extinction ou l'atténuation de l'éclairage.

Au vu de l'importance de la biodiversité nocturne pour la qualité environnementale de la commune, le Conseil municipal décide de :

- candidater à l'appel à projet « Ma commune la nuit » lancé par le PNR Périgord Limousin
- désigner Madame/Monsieur (élu-e) en tant que référent pour ce projet
- s'engager à ce que la commune mette en place une gestion différenciée de l'espace public d'ici 2023
- s'engage à ce que l'éclairage public de la commune évolue avec notamment la réduction, l'extinction ou l'atténuation de l'éclairage.